

## Fiche 1 - Une redevance tout compris

La redevance acquittée à terme échu (fin de mois) par le résident intègre **toutes les charges liées au logement** (électricité, eau chaude et froide, chauffage au gaz, entretien des parties communes, taxes ordures ménagères...)

Les logements sont conventionnés à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) dont le montant est calculé selon les ressources du résident. Celle-ci est versée directement à l'ADAGES qui le déduit du paiement de la redevance pour le résident.

Le locataire doit obligatoirement souscrire une assurance habitation.

### Les redevances / les résiduels

Type de logement	Redevance totale mensuelle	Résiduel à payer une fois déduite l'APL (en fonction des revenus)
Logement Type 1	468,70 € par logement	Environ 100 € par mois <b>Tout compris !</b>
Chambre dans un logement T4 de 5 pièces (4 chambres par logement)	660,57 € / 4 chambres = 165,14 € par chambre	Inférieur à 100 € par mois <b>Tout compris !</b>

### Faire une demande en ligne d'aide personnalisée au logement (APL) ?

<http://www.caf.fr/>

### Dossier APL étudiant

<http://fr.calameo.com/read/0030931607c1dc0232c8c>

<b>Adresse :</b>	Résidence « Mas de Prunet » 240, rue du Mas de Prunet 34070 Montpellier
	<a href="http://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/">http://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/</a>